



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-011

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 35, 10^e Rue, à Chapais (lot 4 958 852), afin de régulariser la marge latérale du garage qui est implanté à 0,86 mètre de la ligne latérale du lot au lieu de 1 mètre comme indiqué dans le *Règlement de zonage 01345-A et ses amendements de la ville de Chapais*.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 31 août 2021, le comité a recommandé à l'unanimité au Conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 septembre 2021 à 19 h 00, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Les citoyens désirant s'exprimer par rapport à cette demande sont les bienvenus.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 1^{er} septembre 2021.

Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière suppléante